



Medval

Informations aux participants



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Collaboration Interinstitutionnelle **CII**
Interinstitutionelle Zusammenarbeit **IIZ**

Direction de la santé et des affaires sociales **DSAS**

Direktion für Gesundheit und Soziales **GSD**

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**

Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

A qui s'adresse Medval ?

Vous avez un problème de santé qui perturbe votre retour sur le marché du travail ? Vous êtes suivi par un conseiller ORP, un conseiller AI ou un assistant social ? Ce dernier aurait besoin de mieux comprendre votre situation pour vous proposer des pistes adaptées ? Medval s'adresse à vous !

Qu'est-ce que Medval ?

Medval est une évaluation pluridisciplinaire qui a comme objectif de proposer des projets de réinsertion qui tiennent compte de votre état de santé.

Medval intègre des professionnels de l'Office AI, des ORP et des Services sociaux régionaux. Il y a aussi un médecin qui permet de mieux comprendre votre situation sous l'angle médical. Il peut contacter votre médecin traitant et consulter les éventuelles pièces médicales de l'Office AI, des ORP ou des Services sociaux régionaux. Il peut également vous rencontrer pour un entretien individuel.

A la fin, Medval propose à votre conseiller ORP, conseiller AI ou à votre assistant social des recommandations qui sont formulées dans un rapport écrit. Il discute ensuite avec vous de ces recommandations.

Comment bénéficier de Medval ?

Pour bénéficier de Medval, vous devez donner votre accord en signant une procuration. Celle-ci autorise les différents professionnels qui font partie de notre équipe à discuter de votre situation pour rechercher des solutions adaptées. Elle permet aussi à notre médecin de contacter vos médecins traitants et consulter les pièces médicales en possession de l'Office AI, des ORP et des Services sociaux régionaux.

Comment cela fonctionne ?

- Une fois que vous avez donné votre accord en signant la procuration, le processus s'enclenche ;
- l'équipe Medval invite votre conseiller ou votre assistant social pour une séance d'échanges entre professionnels ;
- Avant ou après cette séance, le médecin de l'équipe Medval peut contacter vos médecins traitants ;
- Si cela paraît nécessaire à notre médecin, ou si vous le souhaitez, il peut vous inviter à un entretien individuel. Dans ce cadre-là, il discute avec vous de votre situation et de vos difficultés, mais ne procède pas à un examen médical ;
- L'équipe Medval rédige alors un rapport à votre conseiller ou votre assistant social avec nos constats et nos recommandations ;
- Votre conseiller ou assistant social discute ensuite avec vous de ces recommandations et de la suite à donner à vos démarches de réinsertion.

Quelle plus-value pour vous ?

- Votre conseiller ou votre assistant social connaîtra mieux votre situation et pourra mieux vous soutenir dans votre projet de réinsertion ;
- Vous connaîtrez les possibilités de soutien de l'Office AI, des ORP et des Services sociaux régionaux par rapport à votre situation particulière ;
- Un médecin « neutre » pourra analyser votre situation, impliquer vos médecins traitants dans vos projets de réinsertion, et faire des recommandations aux professionnels de l'intégration pour vous aider.

Pour de plus amples renseignements sur la prestation Medval, vous pouvez consulter notre site: www.fr.ch/cii , ou vous adresser à :

- Nicolas Gehriger, coordinateur cantonal CII,
026/305 52 25, nicolas.gehriger@fr.ch

Collaboration interinstitutionnelle CII

p.a. Office AI du canton de Fribourg,
Impasse de la Colline 1
1762 Givisiez

www.fr.ch/cii